

In memoriam

Mireille Delmas-Marty (1941-2022)

Aller au-delà du droit, pour mieux le saisir, telle fut la démarche intellectuelle qui irrigua la pensée, les projets, les actions de Mireille Delmas-Marty. Très tôt, elle s'affranchit des codes posés par un univers académique cadenassé par le formalisme des étiquettes ; très tôt, elle déploya une puissance incessante de travail où les certitudes étaient balayées et les instabilités appréhendées, afin de mieux saisir les mouvements du droit.

Dépasser le pré carré de sa discipline d'origine, le droit pénal – sans jamais toutefois le renier – fut une salutaire transgression qui lui permit de s'enrichir de la découverte d'autres branches du droit et de dépasser le clivage sclérosant entre droit interne et droit international. Dans la même veine, s'arrimer aux enseignements inspirant d'autres disciplines – où la philosophie de Gaston Bachelard, Paul Ricœur ou encore Édouard Glissant tint une place centrale – lui permit de développer une analyse innovante du droit, arrimée au *Réel* et à son lot de contradictions. Le droit contemporain, celui de la mondialisation, n'est-il pas sans cesse bousculé par des évolutions, transformations, parfois des dénaturations – en un mot par une instabilité et une complexité chroniques ? Ne convient-il pas alors de l'appréhender en dépassant la « linéarité » classique qui l'a jusqu'alors caractérisé ? Voilà que le « flou du droit » devint un des emblèmes d'une pensée « hors les normes », « hors les certitudes », « hors les constructions dogmatiques », toutes bien trop statiques pour analyser et décrypter les fluctuations du monde des vivants confrontés à des « poly-crisis ». Elle les analysa avec acuité – de la crise terroriste à la crise environnementale en passant par la crise pandémique – en rappelant les dangers qui s'y logeaient, tant pour les régimes démocratiques (avec des états d'exception devenus permanents) que pour l'Humanité (au regard de l'insoutenable inertie face au changement climatique).

Toute l'œuvre de Mireille Delmas-Marty est marquée par cette extrême intelligibilité de phénomènes juridiques mouvants et incertains. À la « démagogie de la simplicité », elle opposait la « pédagogie de la complexité ». Sans doute sa sensibilité à l'Art lui permit-elle d'accéder à cette conscience aiguë des bouleversements contemporains. Plusieurs de ses ouvrages étaient illustrés par des œuvres, révélatrices de symboles forts de sens pour la juriste humaniste qu'elle était. Ainsi, elle s'allia au sculpteur Antonio Benincà afin d'imaginer puis réa-

liser ‘La boussole des possibles’, un objet-manifeste installé au centre culturel de Goutelas, incarnant le monde contemporain, désorienté par de multiples « vents contraires » ; de même, elle se saisit de la peinture de Maria Helena Vieira da Silva, ‘La voix de la sagesse’, afin d’incarner une des œuvres monumentales, déployée en quatre tomes¹. Sa capacité analytique était ancrée dans une solide aptitude à jouer habilement avec les mots et les formules, toujours emplis de significations puissantes. Des *forces imaginantes du droit*, au *Pot au noir*, aux *Quatre vents du Monde*, en passant par le triptyque *Résister, responsabiliser, anticiper*, il était question d’intriguer, de bousculer, sans doute d’irriter, pour mieux interpeller. Les idées n’étaient pas faites pour être enfermées dans des « boîtes » ; elles devaient voyager et s’envoler, afin d’inspirer.

Dans le champ des réflexions sur les droits de l’homme, la pensée de Mireille Delmas-Marty était particulièrement sensible à la diversité des ordres juridiques, reflets des soubresauts de l’Histoire et de l’enracinement des cultures ; le droit ne pouvait les ignorer, sous peine d’être inappliqué, pis, rejeté. Si elle était attachée à l’Universel, un horizon sans cesse à réinventer – au point de penser « Les chemins d’un *Jus commune* universalisable » –, ses idéaux étaient tout autant ancrés dans la réalité. Ses travaux sur la marge nationale d’appréciation en témoignent avec force : ce concept était une des clés d’un « pluralisme ordonné » réussi, à tout le moins acceptable. Bien sûr, la naïveté ne caractérisait pas ses positions, elle était parfaitement consciente qu’une telle théorie, abusivement mobilisée, pouvait être le ferment de l’arbitraire. La raison devait ce faisant guider sa mise en œuvre.

Ses ouvrages étaient devenus des *best-sellers*, lus et discutés au-delà de l’Hexagone : de l’Amérique (du Nord et du Sud), en passant par le monde asiatique et particulièrement la Chine. Cette renommée internationale se basa sur un puissant processus de traductions et se déploya grâce à une pensée originale et libre, nourrie d’une capacité inextinguible de mener des projets de recherche collectifs transnationaux où toutes les intelligences se côtoyaient ; où toutes les réflexions, des plus sages aux plus subversives, se développaient pour mieux nourrir sa réflexion personnelle, en mouvement permanent. Elle avait réussi à créer, par-delà la géographie, les disciplines et les cultures, une communauté de penseurs qui voyaient en elle une *icône*.

¹ Articulés autour du *Relatif et de l’Universel*, du *Pluralisme ordonné*, de la *Refondation des pouvoirs*, et des chemins *Vers une Communauté de valeurs*.

Était-ce son parcours académique exceptionnel² ; sa participation à de multiples commissions et comités à la demande des autorités françaises et européennes³, ou encore les nombreuses décorations et reconnaissances honorifiques qu'elle reçut⁴, qui lui avaient octroyé ce statut d'intellectuelle inspirante ? Pour celles et ceux sensibles aux marques de reconnaissance sociale, il y avait sans doute ici des motifs d'admiration. En réalité, là ne résidait point, fondamentalement, la raison de son statut d'icône intellectuelle. Dépassant la fragilité de son apparence, il suffisait de l'écouter pour prendre la mesure d'une maîtrise hors du commun du langage et de la pensée ; il suffisait de la lire pour comprendre qu'elle était profondément libre, et que ses raisonnements, mieux ses 'idées créatrices' n'étaient évidemment pas des 'idées reçues', posées autoritairement une fois pour toutes. C'était tout le contraire : l'instabilité du monde débouchait sur une pensée en mouvement, en perpétuelle évolution, qui arrivait à se « décentrer » afin de voir le Monde sous ses multiples aspérités, ses innombrables complexités. Plus que les honneurs et les reconnaissances, ce sont donc ses livres, ses articles, ses projets collectifs, qui incarnent une pugnacité intellectuelle qui en fit une *Juriste hors du commun*. Elle ne cessa, jusqu'à la fin de sa vie – alors qu'elle avait perdu, en 2019, l'Être cher, Paul Bouchet⁵ – de réfléchir, de s'interroger, d'analyser. Son imagination fut au service d'un travail incessant. Ayant semé aux quatre coins du Monde une pensée en mouvement, celle-ci perdurera bien au-delà du 12 février 2022, le jour où, à 80 ans, elle rejoignait les nuages.

Laurence BURGORGUE-LARSEN

² Doctorat en 1969, agrégation en droit privé et sciences criminelles en 1970 ; professeure à Lille (1970-1977), Paris XI (1977-1980) et Paris I (1990-2002) ; membre de l'Institut Universitaire de France ; titulaire de la Chaire *Études juridiques comparatives et internationalisation du droit* au Collège de France (2002-2011).

³ Révision de la Constitution en 1992 ; réforme du Code pénal en 1981 et de la procédure pénale en 1998 ; projet pénal européen *Corpus Juris*.

⁴ Docteur *honoris causa* de huit universités, elle était membre de l'Académie royale de Belgique (1990), de l'Académie universelle des cultures (1999), de l'*American Law Institute* (2012), de l'Académie des sciences morales et politiques (depuis 2007). Elle présida l'Observatoire *Pharos* du pluralisme des cultures et des religions et l'Association philotechnique (2011-2017) et fut membre du Conseil d'administration de la Commission française pour l'UNESCO (2014-2017). Elle était Grand Officier dans l'ordre national du Mérite (2003) et dans l'ordre de la Légion d'honneur (2016).

⁵ Voy. P. LAMBERT, « In memoriam – Paul Bouchet », *cette Revue*, 2019, p. 765.